



JOHN DEERE

Renseignements sur la Promesse John Deere pour l'Équipement commercial
pour la tonte
DU 1^{ER} OCTOBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023
(Canada seulement)

La Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte stipule que:

"Si vous n'êtes pas satisfait de votre nouvel achat, vous pouvez rapporter le produit chez votre concessionnaire pour le faire réparer, le remplacer ou vous faire rembourser."

Les clauses de la Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte sont les suivantes:

1. La Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte s'applique durant les 10 premiers jours suivant l'acquisition par l'acheteur au détail initial et couvre les produits suivants:

- Tondeuses à main commerciales – Séries WG, WH, WHP et M&R
- Tondeuses QuikTrak™ – Série 600
- Tondeuses ZTrak™ – Série Z900

Tous les produits couverts:

- A. Pour les achats effectués entre le 1^{er} octobre 2022 et le 31 mai 2023, la durée de 10 jours de la Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte ne commence pas avant la date de début d'utilisation par le propriétaire ou avant le 1er juin 2023, selon la première éventualité.
- B. Pour les achats effectués entre le 1^{er} juin 2023 et le 30 septembre 2023, la durée de 10 jours de la Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte débute à la date de la vente au détail à l'acheteur initial.

- 2. La Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte est nulle et non avenue si le produit a été endommagé en raison d'abus ou de négligence.
- 3. La Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte n'est applicable que si l'acheteur initial retourne le produit à la concession qui le lui a vendu.
- 4. La Promesse John Deere pour l'Équipement commercial pour la tonte est limitée à une seule par client, mais elle couvre les ventes de machines multiples.
- 5. Les clauses de la garantie pour l'équipement d'entretien des gazons et utilitaire John Deere neuf en vigueur au moment de la vente au détail à l'acheteur initial s'appliquent également.

En vigueur le 1^{er} oct. 2022